

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 1

Votants : 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et le premier octobre, le Conseil municipal dûment convoqué en date du 27 septembre 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence du maire, Anne ROGER.

Présents : AUBARBIER Jeanne, BECOURT Annie, BEUSSE Christian, DEVORSINE Yann, FREYSSINGEAS Michel, LABATUT Liliane, LASSERRE Colette, ROGER Anne, ROGER Vincent

Absents : MASSOUBRAS Karine, LANDET Laurent a donné procuration à BEUSSE Christian
Mme LASSERRE Colette a été nommée secrétaire de séance.

PARTICIPATION À LA DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Madame le maire expose à l'assemblée que le conseil communautaire a validé, dans sa séance du 10 juin 2021, sa participation à hauteur de 50 % du coût de l'enlèvement des nids sur le territoire des 26 communes, participation qui était auparavant de 40 %. Il est proposé aux communes de délibérer sur la prise en charge restante à hauteur de 50 % afin d'harmoniser les pratiques et lutter plus efficacement contre la prolifération du frelon asiatique.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

VALIDE : la participation de la commune à hauteur de 50 % du coût de destruction des nids de frelons asiatiques.

PRECISE : que cette participation sera versée aux prestataires sur présentation d'une facture à l'intitulé de la mairie de Fanlac.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus désignés.
Pour copie conforme, au registre sont les signatures.

Le maire, Anne ROGER




Certifié exécutoire,
Affiché le : 04/10/2021
Le maire


